

24 avril 2012

12.326

Question Daniel Ziegler**Enseignement spécialisé: de nouveaux reports?**

En réponse à notre interpellation sur l'enseignement spécialisé de septembre 2011, le chef du DECS a annoncé la ratification du concordat intercantonal pour juin 2012 et l'entrée en vigueur du nouveau concept cantonal de l'enseignement spécialisé pour la rentrée scolaire 2013–2014.

Or, il semble que ces dates soient aujourd'hui remises en question, que la ratification soit reportée à septembre, voire même à janvier 2013, et que la mise en œuvre du nouveau concept cantonal soit prévu au plus tôt pour la rentrée 2014–2015.

De tels reports seraient pour le moins choquants et ne peuvent s'expliquer ni par des nécessités internes au dossier lui-même (pour rappel: M^{me} Perrinjaquet se déclarait prête à signer le concordat en 2009 déjà!...), ni par de soi-disantes résistances du corps enseignant (qui est bien plutôt exaspéré par les lenteurs de la mise en place de règles correctes), ni même par la démission (par découragement?) de l'actuel chef de l'office de l'enseignement spécialisé.

Le chef du DECS peut-il dès lors nous rassurer et répondre aux questions suivantes:

- pour quand est prévue aujourd'hui la ratification du concordat?
- pour quand est prévue aujourd'hui la mise en œuvre du concept cantonal?
- la gestion et le financement des intégrations partielles (élèves en situation mixte) ont été transférés il y a quelques mois aux communes (futurs cercles scolaires). Quelles garanties avons-nous, d'ici la mise en place du futur concept cantonal de l'éducation spécialisée, que ces élèves continueront bien de bénéficier d'appui spécialisé? Quelles bases légales empêchent aujourd'hui les communes de se contenter du seul appui scolaire normal?

Une réponse écrite est demandée.

Cosignataires: T. Perret, F. Konrad, K. Sansonnens, P. Herrmann, T. Bregnard, R. Aeberhard, T. Buss, C. Nigg-Wolfrom, M. Zurita, V. Leimgruber, K. Phildius, D. Angst et C. Gehringer.